

Pour s'inscrire

Proposition pour la tenue d'une activité-bénéfice

Merci d'aider la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dans l'accomplissement de sa mission. Veuillez compléter cette entente et nous la faire parvenir en ligne. Vous pouvez aussi l'imprimer et nous la poster à l'adresse suivante :

Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme
290 rue Montigny
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T3

Un accusé de réception vous parviendra sur réception de votre proposition.

IMPORTANT : votre proposition doit être acceptée par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme avant que ne débute la promotion de votre activité.

1. Les organisateurs :

Nom de votre organisation :

Nom du responsable :

Titre :

Courriel :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone (résidence) :

Téléphone (bureau) :

Téléphone (cellulaire) :

Télécopieur :

Site Web :

Membres du comité :

2. L'Activité

Nom de l'activité :

Date de prévue :

Heure :

Lieu :

Adresse :

3. Le Budget

Toutes les dépenses d'organisation devront être défrayées à même les revenus de l'activité ou par ses organisateurs. Veuillez inscrire tous les coûts, même ceux qui seront commandités. Rappelez-vous en réduisant vos dépenses, vous augmentez vos profits.

Revenus bruts prévus :

Nombre de participants :

Revenu prévu par participant :

DÉPENSES :

Frais de location :

Nourriture/boisson/alcool :

Impression du matériel :

Sécurité :

Publicité/promotion :

Permis et/ou assurances :

Prix de présence :

Autres (précisez) :

Total des dépenses :

Revenus nets prévus :

Renseignements supplémentaires

Devez-vous détenir un permis pour la tenue de votre activité?
(Nécessaire pour la tenue d'activités telles que bingo, tirage et casino)

OUI

NON

Avez-vous prévu une assurance pour la tenue de votre activité?

OUI

NON

Veillez nous indiquer la quantité d'outils promotionnels dont vous aurez besoin :

Affiches :

Dimensions :

Banderoles :

Dimensions :

Tirelires :

Épinglettes :

Veillez noter :

- Sur demande, la Fondation remettra un reçu pour usage fiscal équivalant à la valeur nette du don aux participants et/ou organisateurs de l'activité.
- La Fondation n'est pas responsable des engagements pris par le comité organisateur de votre activité de collecte de fonds.
- Si vous devez vendre des billets pour votre activité, assurez-vous de prévoir de l'aide d'une personne pour chaque tranche de 10 billets à vendre. De plus, la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme n'est pas responsable de la vente de vos billets.
- La Fondation se réserve le droit de faire annuler le projet si, pour des motifs raisonnables, elle n'est pas en accord avec l'utilisation qui est faite de son nom et de son logo.
- Votre comité organisateur dégage la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, reliée à l'activité-bénéfice et, le cas échéant, prend charge de toute poursuite résultant de ladite activité.
- Vous devez vous engager, au nom de votre organisation, à remettre les profits à la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme dans les 45 jours suivant la tenue de l'activité.
- Vous acceptez, au nom de votre organisation, de faire approuver par la Fondation le matériel publicitaire et promotionnel relatif à l'activité, de même que toute utilisation de son logo.
- Vous vous engagez, au nom de votre organisation, à respecter entièrement cette entente.